

**Interpellation  
projet nouvelle déchetterie  
et Règlement communal sur la gestion des déchets**

Gland, le 12 mai 2020

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Très prochainement, le conseil aura à traiter le préavis concernant le déplacement de la déchetterie sur le nouvel emplacement prévu à cet effet. Avant cela ou en tout cas parallèlement, j'estime nécessaire que le conseil soit amené à se poser la question de la gratuité intégrale pour la remise de tous les objets et matériaux déposés dans notre déchetterie communale.

En effet, le budget 2020 des comptes 450, 451 et 452, qui concerne l'élimination des ordures et déchets, est équilibré grâce au prélèvement dans le fonds de réserve. Les comptes 2016, 2017 et 2018 dégagent des marges insignifiantes.

Doit-on envisager de taxer le dépôt de certains objets ou matériaux à la déchetterie?

Je pense plus spécialement

- aux montagnes de déchets verts qui y sont amenés; ceci plutôt que d'être broyés et compostés sur place, là où ils sont produits. Le chiffre 4.5 du règlement communal le prévoit d'ailleurs :

*4.5 Elle encourage le compostage décentralisé des déchets organiques, dans les jardins ou dans les quartiers.*

- aux déchets encombrants dont le retour dans les points de vente n'est pas suffisamment mis à profit

- aux cartons largement utilisés par le commerce en ligne qui fait concurrence aux commerces locaux qui eux subventionnent le fonctionnement de la déchetterie. Si jusqu'à récemment les cartons pouvaient être valorisés, il n'en est plus de même maintenant; l'élimination coûte!

Si nous allons dans le sens de taxer certains dépôts, cela influencera l'aménagement de la déchetterie. C'est pour cette raison que j'estime nécessaire que la Municipalité nous renseigne sur ses intentions à ce sujet.

Merci pour votre attention.

  
G. Grandjean